



NORMES D'ENTRETIEN

L'entretien de produits de béton de haute qualité est semblable à celui de tout produit laissé à l'extérieur 365 jours et nuits par année. Un nettoyage très léger à l'aide de détergents, d'eau et de produits chimiques particuliers est nécessaire, comme vous le feriez pour nettoyer les meubles de patio, le chrome, le plastique ou la peinture de la voiture, etc., afin de rehausser leur présence et leur charme. Des scellants en tout genre (à lustre faible, moyen ou élevé, pigmentés/teintés, pénétrants ou formant une pellicule) sont offerts pour offrir une protection additionnelle contre les pluies acides, les taches et les autres effets néfastes de la nature. Pour tirer le meilleur parti de votre investissement, prenez-en soin, et il prendra soin de vous.

Pour toute question au sujet des nettoyeurs et scellants spéciaux, communiquez avec votre détaillant ou distributeur local de produits d'aménagement paysager, contactez votre entrepreneur, contactez-nous ou recherchez en ligne.

Il est contraire aux procédures normalisées d'exploitation de Techo-Bloc de prendre part à l'entretien d'un pavé ou d'une structure de rétention à maturité. L'entretien mentionné ci-dessus est la responsabilité du propriétaire de tous produits extérieurs.

Avis de non-responsabilité de la NCMA : « Dans les zones où les murs de soutènement en pavés seront exposés à répétition à la neige (par exemple, dans le cadre d'opérations de déneigement), envisagez la possibilité d'appliquer périodiquement un scellant ou un produit chimique hydrofuge (composé de silane ou de siloxane) sur la surface du mur. »

COULEUR

En raison de la nature de la documentation imprimée et des médias numériques, TECHO-BLOC ne peut pas garantir des correspondances de couleurs exactes entre les échantillons de couleurs et leurs représentations imprimées.

Pour une allure authentique, chaque option de couleur est composée de tons clairs et foncés. La présence d'ingrédients naturels dans la recette de fabrication donne une variété de tons, de veines et de textures d'une pierre à l'autre. Par conséquent, les représentations d'échantillons de couleurs sont approximatives et les couleurs réelles des produits peuvent varier.

La sélection finale de couleur devrait être effectuée chez votre distributeur à l'aide d'échantillons de produits. TECHO-BLOC vous recommande de toujours vérifier sur-le-champ les produits et leur couleur à la réception, afin de vous assurer que le matériel livré correspond à votre commande. En cas de divergence, veuillez communiquer rapidement avec votre fournisseur avant de poursuivre votre projet. L'installation du produit constitue son acceptation.

INSTALLATION DES PAVÉS ET MISE EN VALEUR DE LA COULEUR

Une installation adéquate devrait se traduire par la mise en valeur de la couleur de vos pavés. Pour arriver à ce résultat, les pavés devraient être sélectionnés à partir d'au moins deux palettes, portant le même numéro de lot, et installés en alternance. Cette façon de faire assurera une répartition adéquate de la couleur et la mettra ainsi en valeur.

EFFLORESCENCE

Cette garantie ne s'applique pas à l'efflorescence. L'efflorescence est un phénomène naturel qui se traduit par la formation d'un sédiment blanchâtre, ressemblant à de la poudre, à la surface de produits de béton. L'efflorescence est plus perceptible dans les couleurs plus sombres telles que le noir onyx et le brun chocolat, car celles-ci présentent plus de contrastes que les autres tons de couleurs. L'efflorescence n'affecte en rien la fonctionnalité ni l'intégrité structurelle des produits. Bien qu'il soit difficile de prévenir l'apparition d'un tel dépôt, ce dernier disparaîtra avec le temps sous l'effet de la pluie.

L'efflorescence peut également être nettoyée avec un produit nettoyant approprié. TECHO-BLOC décline toute responsabilité quant à ce phénomène.

FILM POLYMÉRIQUE

Le film polymérique est causé par l'utilisation d'un sable polymère et peut apparaître à la surface des produits de béton si le sable n'a pas été nettoyé convenablement au moment de l'installation. Ceci n'affecte aucunement l'intégrité du produit ou de votre installation. Le film finira par disparaître naturellement avec le temps et les précipitations. Le film polymérique peut être enlevé avec un nettoyant approprié; vous devez communiquer avec votre entrepreneur pour obtenir ses recommandations. TECHO-BLOC décline toute responsabilité quant à ce phénomène.

RÉSIDUS DE CONSTRUCTION

La coupe des produits de béton à la scie produit deux résidus : la poussière de ciment et l'eau contaminée par cette poussière. Ces rejets de construction peuvent adhérer aux surfaces environnantes et tacher le béton. Il est recommandé de laver ou d'enlever l'eau contaminée ou la poussière de ciment de la surface des pavés avant que ces résidus ne sèchent sur place. Des résidus de nature organique peuvent également tacher la surface lorsque le sol est perturbé pendant la construction. Ces contaminants doivent être éliminés immédiatement, mais ne portent pas atteinte à l'intégrité du produit ou de votre installation. TECHO-BLOC n'accepte aucune responsabilité quant à ces événements.

ÉQUIPEMENT DE COMPACTAGE OU DE DÉNEIGEMENT

Les pavés ayant une surface en relief (non plane) plus ou moins prononcée sont plus susceptibles d'être éraflés par les équipements de compactage (plaque vibrante ou autre type de compacteur), utilisés lors de l'installation. Pour prévenir toute éraflure lors du compactage, TECHO-BLOC recommande d'insérer un coussinet en uréthane entre la plaque de compactage et les pavés. Pour plus de renseignements sur ce sujet et sur les accessoires vendus à cette fin, adressez-vous à un fournisseur d'équipements spécialisés. De plus, tout équipement de déneigement (chasse-neige ou souffleuse) devrait être muni de butoirs et de protège-lames en caoutchouc et l'opérateur de ce type d'équipement doit s'assurer que son équipement n'effleure pas la surface de vos pavés, afin de prévenir tout dommage potentiel à ceux-ci. TECHO-BLOC n'est pas responsable des dommages causés à la surface de vos pavés par l'utilisation d'équipement de compactage ou de déneigement.

T GARANTIE TECHO-BLOC

TECHO-BLOC EST FIÈRE DE CERTIFIER que ses dalles et ses murs de soutènement sont conformes aux plus récentes normes de l'industrie tant au Canada qu'aux États-Unis. Tous les produits d'aménagement paysager fabriqués par TECHOBLOC respectent et surpassent les normes appropriées établies par l'ACNOR (Association canadienne de normalisation) et l'ASTM (American Society for Testing and Materials), normes reconnues comme étant les plus strictes au monde.

TECHO-BLOC OFFRE UNE GARANTIE À VIE TRANSFÉRABLE sur l'intégrité structurale de tous les pavés, dalles et murs de soutènement qu'elle fabrique en béton moulé à sec. Cette garantie couvre toute désintégration et décomposition résultant d'usure naturelle, ainsi que la détérioration anormale de la surface causée par l'utilisation de chlorure de sodium (NaCl), que l'on retrouve dans le sel déglaçant.

SI UN PRODUIT S'AVÈRE DÉFECTUEUX, nous le remplacerons. La responsabilité de TECHO-BLOC se limite uniquement à ses produits, et non aux coûts relatifs à l'installation de ceux-ci. TECHO-BLOC honorera cette garantie transférable, sur présentation d'une preuve d'achat (facture ou bon de livraison).

Toutes les conditions de la garantie Techo-Bloc s'appliquent à la collection Haute Définition.

S GARANTIE COLLECTION STONEDGE

La main-d'oeuvre ainsi que la qualité de fabrication des **PRODUITS EN BÉTON COULÉ DE MAÇONNERIE ET DE PAYSAGEMENT STONEDGE^{MC}** respectent les plus hauts standards de l'industrie. Cette garantie est offerte à l'acheteur original (propriétaire), tant et aussi longtemps qu'il(s)/elle(s) demeure(nt) propriétaire(s) de la maison.

STONEDGE^{MC} garantit que la main-d'oeuvre ainsi que le matériel utilisé dans la fabrication de ses produits sont exempts de toute défektivité. Les matériaux sont testés et respectent parfaitement toutes les spécifications de conformité de l'Association canadienne de normalisation et de son équivalent américain.

NOTE: Cette garantie concerne uniquement l'installation résidentielle. Cette garantie ne s'applique pas aux bris, aux écaillages, aux usures naturelles ou à toute autre détérioration résultant d'une conception d'aménagement ou d'une installation inadéquates ne respectant pas les règlements régissant notre industrie, à savoir les normes de l'ICPI (Interlocking Concrete Pavement Institute) et de la NCMA (National Concrete Masonry Association) ainsi que les méthodes de travail reconnues dans notre secteur. Notre garantie ne couvre pas les dommages découlant d'une catastrophe naturelle ou d'un acte délibéré ou de négligence de la part de l'acheteur, du propriétaire de l'immeuble, de l'installateur ou d'un tiers. Pour des renseignements concernant l'efflorescence, le film polymérique ou pour de l'information sur les normes d'installations, veuillez visiter le www.icpi.org ou www.ncma.org.